

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DU MORBIHAN

Séance du jeudi 05 mars 2026

COMMUNE DE
LES FOUGERETS

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 05 mars à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS Yannick.

Date de convocation du Conseil Municipal le 27 février 2026.

Nombre de Conseillers

En exercice : 12
Présents : 11
Votants : 11

Absent excusé : Christian LUBERT

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Béatrice BAGOT a été élue secrétaire de séance.

2026-03-05-02 Demande de subvention

M le Maire rappelle aux élus du Conseil municipal que, dans le cadre du projet de réhabilitation des 3 logements de la Résidence des Ifs, la maîtrise d'œuvre a été attribuée au Cabinet Partition Architecture (délibération du 09 février 2023) et qu'un audit énergétique a été réalisé en mai 2024 par la Société FLUDITEC.

Le Cabinet Partition Architecture a réalisé un Avant-Projet Définitif (APD), des études de Projet (PRO) et un Dossier Quantitatif Détaillé (DQD). Sur les bases de ces études, le coût des travaux est estimé à 246 423,74 €uros HT.

Suite à l'analyse des offres faite par l'équipe d'architecte en charge de la MOE et présentée lors de la commission d'analyse des offres le 27/01/2026, M le Maire propose le plan de financement suivant :

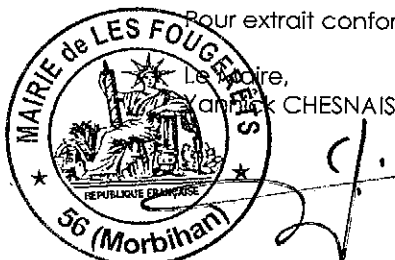
DEPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT
Maîtrise d'œuvre PARTITION ARCHITECTURE	7 395,00 €		
Démolition TEOLYS DEMOLITION	16 499,80 €	Autofinancement	119 221,16
Charpente SARL MENUISERIE DANILO	1 817,26 €		
Couverture SARL CHATEL	8 300,00 €	Subventions :	
Menuiseries SARL ROUXEL	36 000,00 €	Etat : DETR	90 000 €
Isolation – cloisons sèches PIKARD	24 900,00 €	Conseil départemental :	
Chauffage AURELIEN BENOIT CHAUFFAGE	36 427,00 €	Adaptation log. 1 RdC	2 000 €
Electricité PAYS DE VILAINE ELECTRICITE	33 307,36 €	Rénovation énergétique	7 500 €
Plomberie – sanitaires ATOUT HABITAT	19 612,09 €	Redon agglomération :	
Revêtements de sol durs et carrelages muraux ETS LORGEUX SAMUEL	5 346,45 €	Fonds de concours	11 730 €
Peinture DEBRAYS PEINTURE	31 346,20 €		
Agencement MENUISERIE JOEL RENAUD	9 500,00 €		
TOTAL ESTIMATIF HT	230 451,16 €	TOTAL ESTIMATIF HT	230 451,16 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement tels que présentés ;
- Charge M le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à l'obtention d'aides financières ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Les Fougerêts, les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait conforme,



La secrétaire de séance,
Béatrice BAGOT